



Assurance et Banque

Prendre soin des salariés

ADAPTALIA MÉTIERS
Santé et Prévoyance



 assurance **citoyenne**

Conforme
100% Santé



Adaptalia, les solutions santé et prévoyance adaptées aux besoins des salariés

Avec Adaptalia Métiers, vous choisissez en toute liberté les formules qui correspondent aux attentes de vos salariés et à votre budget.

INTÉRÊT DES CONTRATS COLLECTIFS

✓ Pour vous chef d'entreprise

- **Un cadre fiscal et social avantageux**

Une cotisation employeur déductible de l'impôt sur les sociétés et des charges sociales exonérées sur la part employeur

- **Des salariés plus fidèles et plus motivés**

Une rémunération indirecte qui vous permet de motiver et de fidéliser vos salariés

✓ Pour vos salariés

- **Une meilleure protection pour eux et leur famille**

- **Un tarif collectif plus avantageux**

À savoir

Pour bénéficier des avantages sociaux, votre entreprise doit mettre en place un dispositif de protection sociale⁽¹⁾ (Décision Unilatérale (DU), accord collectif ou référendum).

Cet acte juridique interne à l'entreprise vous engage à :

- mettre en place une couverture complémentaire en Frais de Santé (Prévoyance ou Retraite), au profit d'une ou plusieurs catégorie(s) de salariés,
- participer au financement du régime,
- autoriser des cas de dispenses d'adhésion (qui doivent figurer dans le dispositif), etc...



(1) Sauf si le contrat reprend stricto sensu les dispositions d'une convention collective

Adaptalia Métiers, la complémentaire santé qui s'adapte à votre activité



Le fonctionnement de l'offre

Vous, chef d'entreprise, choisissez :
(dans le respect de vos obligations conventionnelles)



La solution

Vous définissez les garanties les mieux adaptées à votre budget et aux besoins de vos salariés



Qui est couvert ?

Les salariés seuls ou les salariés et leurs familles



Votre niveau de financement

Au moins 50%



Vos salariés choisissent :



Les salariés ont la possibilité de **compléter leurs garanties par une surcomplémentaire** et/ou d'étendre leurs garanties à leur famille si l'employeur a fait le choix de ne couvrir que les salariés.

Cette adhésion est facultative et dans ce cadre, le financement et la gestion sont à la charge du salarié et/ou de sa famille.

AXA, votre partenaire santé et bien-être



Vos services Santé

TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE

Joindre un médecin 24/7



- Prise de rendez-vous et ordonnance en ligne
- Protégé par le secret médical
- Consultation avec des médecins généralistes et spécialistes



Composez le **36 33** et consultez immédiatement un médecin, par téléphone depuis la France (coût d'un appel local) et le +33 1 55 92 27 54 depuis l'étranger (coût selon opérateur) ou via le site bonjourdocteur.com

RÉSEAU PARTENAIRE ITELIS

Soigner son budget santé



- Verres et aides auditives de marque à prix négociés
- Tiers payant en optique, dentaire, audioprothèse
- Réseaux de médecines douces (tiers payant non disponible) : ostéopathes, chiropracteurs, psychologues, diététiciens.



Pour faire des économies, rendez-vous sur votre Espace Client

MY EASY SANTÉ

Préserver et améliorer sa santé au quotidien



- Le calcul de votre âge santé
- Une sélection des meilleurs programmes de coaching
- L'accès à la Téléconsultation médicale en 1 clic



Téléchargez gratuitement My Easy Santé ou accédez au site myeasysante.fr

HOSPIWAY D'ITELIS

Préparer son hospitalisation ou celle d'un proche



- Palmarès des cliniques et des hôpitaux
- Évaluation des dépassements d'honoraires de votre chirurgien
- Conseils pratiques pour préparer son hospitalisation ou celle d'un proche



Disponible sur votre Espace Client

La Téléconsultation est une consultation médicale à distance assurée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins. Accessible 24/7, partout dans le monde, elle est réservée aux bénéficiaires des contrats AXA. L'entretien est protégé par le secret médical. Avec l'accord du patient, un compte-rendu est envoyé au médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soins. Si nécessaire, une ordonnance peut être transmise au pharmacien choisi par le patient et avec son accord, partout dans l'Union Européenne. Si une situation d'urgence est détectée, le patient est orienté vers un service d'urgence. La Téléconsultation AXA est un service conforme au décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémedecine. Le service est autorisé par la CNIL et les données sont hébergées en France auprès d'un hébergeur agréé et sont conservées 20 ans. La Téléconsultation AXA ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré.

AXA, votre partenaire santé et bien-être



Vos services Santé

PRÉVENTELIS

Prévenir, agir en conformité.



- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et fiches pénibilité en ligne
- Actions de prévention à tarifs négociés (15% de réduction en moyenne)
- Tableau de bord et suivi des actions



Disponible sur votre Espace Client.

CRISE MAJEURE

Faire face à l'imprévisible.



- Soutien psychologique pour les salariés
- Conseils en communication de crise
- Accompagnement juridique
- Plateforme téléphonique dédiée pour rassurer les clients



Pour déclencher le service⁽¹⁾, composez le + 33 1 55 92 22 95. Accessible 24/7.

⁽¹⁾ Dans la limite des termes et conditions des Dispositions Générales Crise Majeure, et en dehors de toute reconnaissance de responsabilité

AXA, votre partenaire santé et bien-être



Votre Assistance incluse dans votre contrat Santé

AXA accompagne les salariés dans toutes les étapes de leur vie et particulièrement dans les moments difficiles, avec des services d'assistance complets.



✓ RAPATRIEMENT MÉDICAL en cas d'atteinte corporelle grave

En cas d'accident grave à plus de 50 km du domicile, prise en charge du rapatriement sanitaire par le moyen de transport adapté :

- Soit vers le centre hospitalier le mieux adapté à son état de santé
- Soit vers le centre hospitalier le plus proche de son domicile
- Soit vers son domicile

✓ EN CAS DE MATERNITÉ

- **Présence d'un proche au chevet** : en cas de séjour en maternité supérieur à 5 jours, AXA organise et prend en charge la présence d'un proche au chevet du salarié. Prise en charge des frais d'hôtel pendant 3 nuits maximum à concurrence de 80 €/ nuit.
- **Aide à domicile** : en cas de naissance multiple ou grossesse pathologique, AXA met à la disposition des salariés les services d'une aide à domicile (ménage, achats quotidiens, préparation des repas). Prise en charge dans la limite de 10h dans les 30 jours suivant la date d'entrée en maternité.

✓ HOSPITALISATION (y compris en ambulatoire) ou immobilisation à domicile de plus de 5 jours

- Aide-ménagère (dans la limite de 40 h sur 20 jours)
- Garde malade (dans la limite de 40 h sur 20 jours)
- Proche au chevet (dans la limite de 80 €/nuit pour 3 nuits)
- Garde des enfants (dans la limite de 40 h sur 20 jours)
- Soutien scolaire (dans la limite de 15h/ semaine dans l'année scolaire en cours)

✓ EN CAS DE MALADIES GRAVES

Cancer, Sclérose en plaques, Parkinson, Greffes d'organes, AVC, Maladies coronariennes, Insuffisance rénale dialysée

Dès l'annonce de la maladie :

- **DES CONSEILS PRÉCIEUX** : auprès d'associations de patients et une présentation des aides sociales si besoin

Pendant le traitement :

- **UN SOUTIEN MORAL** : un coaching diététique (1 entretien) et un coaching psychologique (2 entretiens)
- **UN SOUTIEN MATÉRIEL** : L'aide à domicile (organisation et mise en oeuvre des services dans la limite globale de 40h : aide-ménagère, garde malade, garde d'enfants etc...)

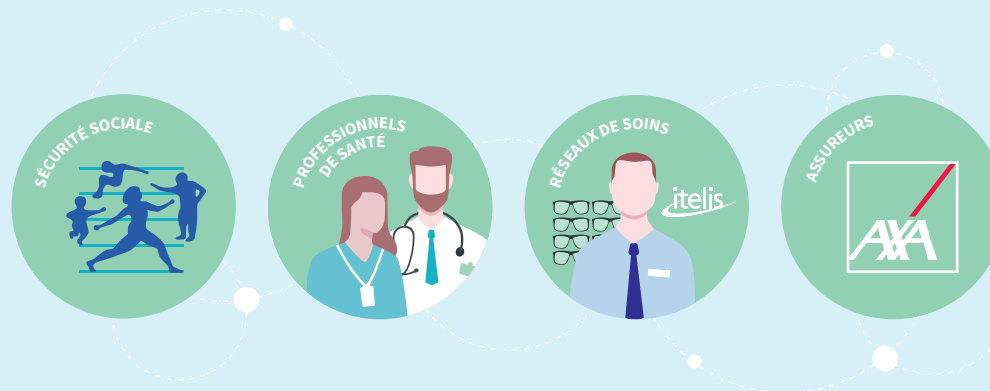
100% Santé



L'essentiel de la réforme

Aujourd'hui encore, trop de français renoncent à certains soins en raison d'un reste à charge trop élevé ! Pour que les français accèdent plus facilement aux soins, le gouvernement met en place une réforme : le 100 % Santé.

Elle associe 4 acteurs :



L'objectif ?

Permettre à vos salariés de **bénéficier de 0 € de reste à charge** sur certains soins essentiels, en dentaire, optique et audiologie.



Les salariés ont le choix entre plusieurs paniers de soins

PANIER 100% SANTÉ



0 € de reste à charge sur certains soins et sous réserve :

- de choisir parmi la liste des équipements prédéfinis,
- du respect des prix limite de vente par les professionnels de santé.

PANIER RAC MAÎTRISÉ



Reste à charge variable :

- selon le niveau de garanties de votre contrat,
- les équipements inclus dans ce panier seront soumis à des prix limite de vente supérieurs à ceux du panier 100%.

PANIER LIBRE



Reste à charge variable :

- selon le niveau de garanties de votre contrat,
- vous choisissez librement votre équipement selon vos besoins et vos envies.



L'essentiel de la réforme

LE DÉTAIL DES PANIERS

Dès
2020



Dès
2020



Dès
2021



Panier
100 % SANTÉ

- Une monture à 30 € maximum.
- Des verres adaptés à votre vue avec anti reflet, anti-rayure et un aminci.



Possibilité de choisir un équipement mixte, c'est-à-dire des verres dans un panier et la monture dans l'autre.

- Couronnes en céramo-métalliques sur incisives, canines et 1ères prémolaires (dents du sourire).
- Couronnes métalliques sur les dents du fond (non visibles).

- Appareils avec réducteur de bruit de fond, anti-Larsen, étanchéité, adaptable à l'environnement (calme ou bruyant) + 3 options parmi la liste A⁽¹⁾ comprenant notamment anti-acouphènes, réducteur de bruit de vent, connectivité sans fil.



Panier
RAC MAÎTRISÉ

- Choix d'une couronne plus élaborée que celle proposée en 100% santé.
- Certaines prothèses céramiques monolithiques et céramo-métalliques principalement sur les dents non visibles.



Panier
LIBRE

- Monture au choix (avec un montant limité à 100 € dans le cadre du contrat responsable).
- Ensemble de l'offre de l'opticien notamment verres de dernière génération, traitement lumière bleue, etc.

- Choix des matériaux quels que soient l'acte et la localisation de la dent.

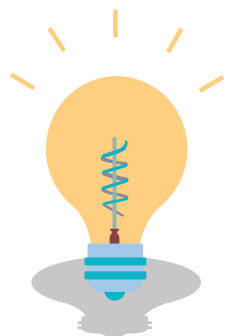
- Audioprothèse de votre choix.

⁽¹⁾ Liste A de l'arrêté du 14 novembre 2018 disponible sur www.legifrance.gouv.fr. Retrouvez vos garanties et des exemples de remboursement 100% santé auprès de votre interlocuteur AXA.

Adaptalia Métiers, c'est également une solution de prévoyance pour protéger les salariés en cas de maladie, accident ou décès

Le fonctionnement de l'offre

Vous, chef d'entreprise, choisissez :
(dans le respect de vos obligations conventionnelles)



La solution

Vous définissez les garanties les mieux adaptées à votre budget et aux besoins de vos salariés



Qui est couvert ?

Les salariés



Votre niveau de financement

Au choix de l'employeur

AXA, votre partenaire santé et bien-être

Vos services Prévoyance

PRÉVENTELIS

Prévenir, agir en conformité.



- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et fiches pénibilité en ligne
- Actions de prévention à tarifs négociés (15% de réduction en moyenne)
- Tableau de bord et suivi des actions



Disponible sur votre Espace Client.

MIEUX COMPRENDRE LES ARRÊTS DE TRAVAIL

Accompagner les salariés



- Meilleur ciblage des actions de prévention
- Suivi médical des arrêts de travail
- Aide à la reprise d'une activité professionnelle des salariés
- Respect de la réglementation sur les données personnelles



Mise à disposition de l'entreprise sur demande.

CRISE MAJEURE

Faire face à l'imprévisible.



- Soutien psychologique pour les salariés
- Conseils en communication de crise
- Accompagnement juridique
- Plateforme téléphonique dédiée pour rassurer les clients



Pour déclencher le service, composez le + 33 1 55 92 22 95. Accessible 24/7.

AXA, votre partenaire santé et bien-être



Votre Assistance incluse dans votre contrat de Prévoyance

Les services d'assistance accompagnent les salariés à chaque étape de leur vie.

En cas d'arrêt de travail

Au quotidien

- Garde des enfants (dans la limite de 40 h sur 20 jours)
- Aide ménagère (dans la limite de 40 h sur 20 jours)
- Présence d'un proche (dans la limite de 80 €/nuit pour 3 nuits)
- Rapatriement médical en cas d'atteinte corporelle grave à plus de 50 km du domicile (prise en charge du rapatriement sanitaire par le moyen de transport le plus adapté)

En cas de décès

Accidentel

- Garde des enfants (dans la limite de 20 h sur les 20 jours suivant le décès)
- Présence d'un proche (dans la limite de 80 €/nuit pour 3 nuits)
- Rapatriement du corps (frais liés au transport du corps, notamment les frais de cercueil dans la limite de 800 €)
- Retour des proches en cas de rapatriement du corps (un billet aller simple pour chaque proche accompagnant de l'assuré)

La désignation des bénéficiaires

Quijeprotege.fr est un service en ligne permettant aux salariés de désigner le ou les bénéficiaires de leur contrat de Prévoyance en cas de décès.

Pour désigner ses bénéficiaires sur quijeprotege.fr, le salarié accède en quelques clics à :

- un formulaire personnalisé en ligne
- une signature électronique sécurisée
- la réception par mail d'un PDF original signé numériquement

Gestion simplifiée de vos démarches

VOS ESPACES CLIENTS

Pratiques et sécurisés, **vos Espaces Clients Santé et Prévoyance Entreprises** vous permettent de gérer en toute autonomie vos démarches administratives !

Espace Client **Santé** Entreprises



- Consulter et exporter la liste des assurés (actifs, radiés)
- Saisir les nouvelles adhésions (salariés et ayants-droit)
- Télécharger les attestations de tiers-payant
- Radier les adhésions
- Accéder aux services santé

Le **+** AXA : avec le BIA en ligne (Bulletin Individuel d'Adhésion), vos salariés finalisent eux-mêmes leur adhésion, gagnez du temps avec la fonctionnalité de pré-adhésion !

Pour en savoir plus, connectez-vous sur axasanteentreprises.axa.fr ou via entreprise.axa.fr rubrique Espace Client.

Espace Client **Prévoyance** Entreprises



- Déclarer les arrêts de travail de vos salariés
- Déclarer le décès d'un de vos salariés
- Télécharger vos documents justificatifs
- Contacter un conseiller pour compléter et suivre vos dossiers
- Consulter l'historique de vos déclarations
- Retrouver la documentation sur vos démarches

Pour en savoir plus, connectez-vous sur eclaration-prevoyance.axa.fr

LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN)

La DSN vous permet également **de simplifier vos démarches administratives** en réduisant le nombre de déclarations sociales à effectuer.

LES **+** AXA

- Automatisation des déclarations nominatives
 - Envoi sécurisé et fiable des données
 - Prise en compte rapide des informations transmises
- Simplification du paiement des cotisations
 - Appels de cotisations pré-remplis
 - Paiement par prélèvement



Depuis 2008, à travers son mécénat le Fonds AXA pour la Recherche, **AXA a dédié plus de 23 M€ pour soutenir 103 projets scientifiques en santé dans des institutions françaises prestigieuses** parmi lesquelles l'**Institut Pasteur**, l'**Inserm** ou encore l'**Université de Bordeaux**⁽¹⁾.

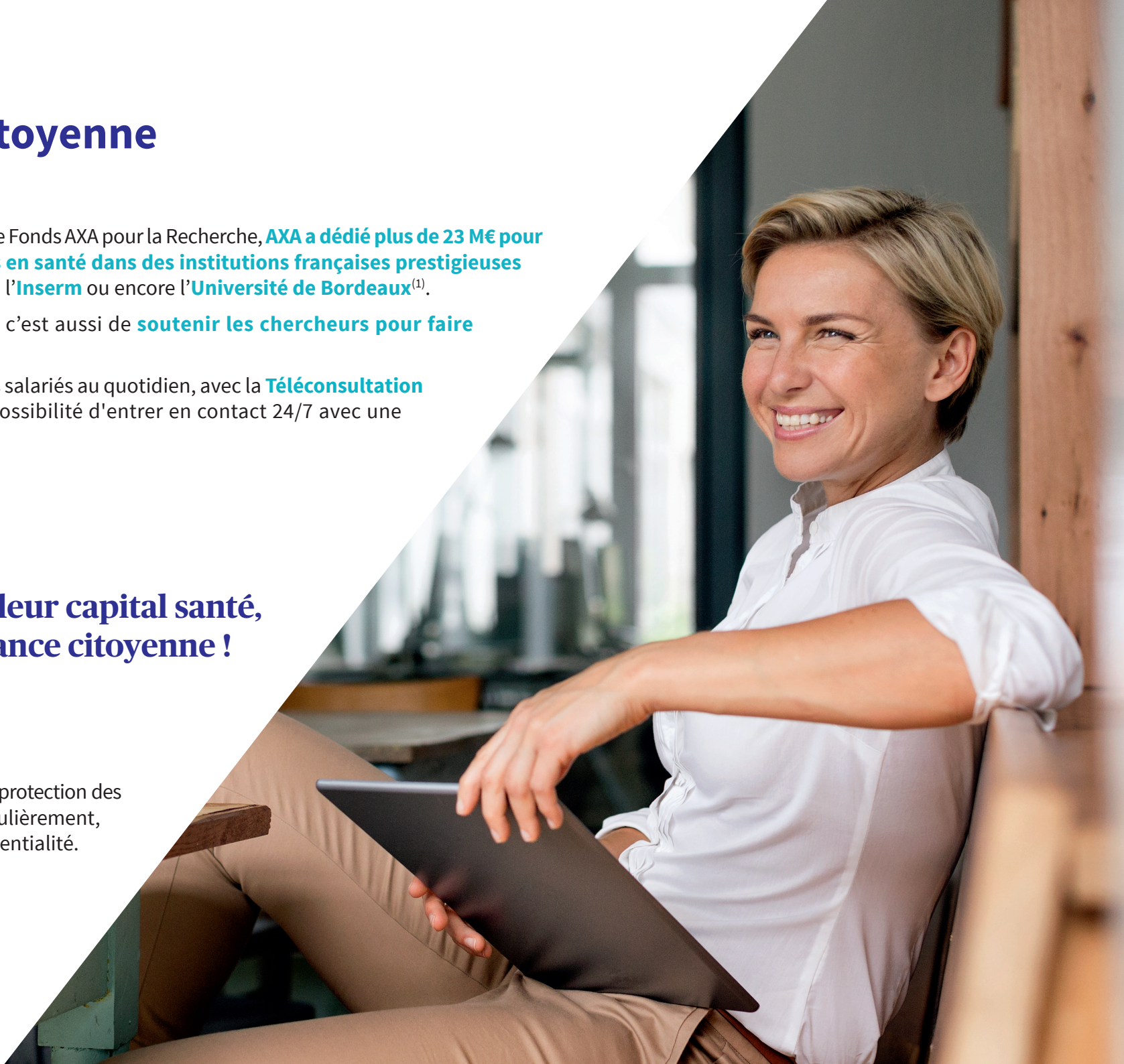
Notre mission d'assureur citoyen, c'est aussi de **soutenir les chercheurs pour faire progresser la science**.

Pour mieux protéger la santé de vos salariés au quotidien, avec la **Téléconsultation médicale**, nous leur donnons la possibilité d'entrer en contact 24/7 avec une équipe médicale.

**Les aider à préserver leur capital santé,
c'est ça l'assurance citoyenne !**

Et comme il est essentiel d'assurer la protection des données collectées, en santé particulièrement, AXA s'engage à respecter leur confidentialité.

(1) Pour en savoir plus sur le Fonds AXA pour la Recherche : axa-research.org.



Glossaire

Base de remboursement de la sécurité sociale

Tarif fixé par la Sécurité sociale pour tout acte pratiqué par un professionnel de santé. Ce tarif sert de base au calcul du remboursement de la Sécurité sociale et des complémentaires santé.

CPAM

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie assure, au niveau de chaque département, la gestion de l'assurance maladie.

Télétransmission

Ce processus permet l'envoi par votre Centre de Sécurité sociale d'une copie informatique de vos décomptes de remboursement à votre organisme complémentaire.

Ticket modérateur

Le ticket modérateur est la part financière qui reste à votre charge après le remboursement de l'Assurance Maladie. Son taux varie en fonction des actes et médicaments, de votre santé, ou du respect ou non du parcours de soins coordonnés.

Tiers Payant (hors dépassements d'honoraires)

C'est un dispositif grâce auquel vous êtes dispensé de l'avance des frais pris en charge par les régimes obligatoires et complémentaires chez les professionnels de santé. Concrètement, cela signifie que si vous êtes pris en charge à 100%, vous n'aurez rien à régler chez les praticiens acceptant ce mode de fonctionnement.

Soins courants

Tous les soins autres que les soins dentaires, optique, hospitalisation et audiologie.

Décès toutes causes

Une assurance décès toutes causes constitue la formule la plus complète d'un contrat de prévoyance, couvrant les événements suivants : accidents, maladies et morts naturelles.

Décès accidentel

- L'accident est une atteinte corporelle provenant d'une cause extérieure et survenant de manière soudaine, imprévisible et indépendante de votre volonté. Les événements totalement ou partiellement provoqués par une maladie et en particulier les épidémies, ne peuvent donc être considérés comme des accidents. Avec le contrat Adaptalia Entreprises, le décès accidentel est étendu à l'AVC (Accident Vasculaire Cérébral).

Arrêt de travail

Lorsque vous êtes en incapacité temporaire de travail ou en invalidité permanente, la garantie Arrêt de travail prévoit le versement de prestations périodiques, respectivement réglées sous la forme d'indemnités journalières et de rentes.

Rente éducation

Cette garantie a pour objet le versement d'une rente à chaque enfant à charge au moment du décès de l'adhérent. Son montant dépend de l'âge des enfants. Avec le contrat Adaptalia Entreprises, la rente prend fin au plus tard au 26^{ème} anniversaire du bénéficiaire et devient viagère pour les enfants handicapés.

AXA vous répond sur :



assurance **citoyenne**

+ de confiance, + de prévention, + de solidarité, + d'engagement pour l'environnement... Cette offre appartient à la gamme Assurance citoyenne. Retrouvez les atouts citoyens de votre assurance sur axa.fr.

AXA France Vie. Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 RCS Nanterre. Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • **AXA Assurances Vie Mutuelle** : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes Siren 353 457 245 • Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • **AXA Assistance France**, S.A au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre. SIRET 311 338 339 00071. Siège social : 6, Rue André Gide 92320 Châtillon • **AXA France IARD**, Société Anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre - TVA intracommunautaire N° FR 14 722 057 460 • **AXA Assurances IARD Mutuelle**, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 TVA intracommunautaire N° FR 39 775 699 309 • **Itelis SA** à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 452 135,92 € - 440 358 471 RCS PARIS Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°10058758 - Immeuble « Le Diapason » - 218 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris. La société **AXA PEOPLE PROTECTOR SERVICES**, S.A UNIPERSONNELLE dont le siège social situé à Madrid, Emilio Vargas, 6, CP 28043, C.I.F n A-86154341 et dûment inscrit dans le Registre du Commerce de Madrid, Volume 28.459, Feuillet 201, section 8, feuille numéro 512.428, inscription 1^a, édite l'application mobile et la version web Easy Santé (www.myeasysante.fr).

Document non contractuel à caractère publicitaire